

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le mardi 12 avril 2022 à 18 heures 00 sous la présidence de Mr Le Maire, M. Henri BAUDET.

Présents : M. Henri BAUDET, M. André BATAILLE, M. Marc BLANIC, M. Marcel BLANC, Mr Jacques CARTIER Mme Françoise DELCASSO-DEJOUX, M. Antonin HUG, Mr Titouan HUIGE, Mme Morgane LALOUETTE, Mme Valérie MALOT, Mme Françoise MARTIN, Mr Serge ROSSELL

Absents : Mr Jean-Pierre INGLES, Mme Anne GALIBERT

Procurations : Mme Anne GALIBERT a donné procuration à Mr Antonin HUG

Monsieur Henri Baudet, maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

*Désignation du secrétaire de séance

En début de séance, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance. Le Conseil Municipal – à l'unanimité – désigne Mme Morgan LALOUETTE comme secrétaire de séance.

1-FINANCES

[1-1/ Vote de la subvention exceptionnelle du budget principal au budget fourniture et revente chaleur 2022](#)

Selon les Articles L.2224-1 et L.2224-2 du CGCT, les budgets des SPIC (Services Publics Industriels et Commerciaux) doivent être équilibrés à l'aide des seules recettes propres au budget.

Il existe cependant des dérogations possibles applicables aux communes.

Le Conseil Municipal peut décider une prise en charge des dépenses du SPIC dans son budget général :

- Si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières
- Si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissement qui en raison de leur importance et au regard du nombre d'utilisateurs ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,
- Si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Pour voter le budget de fonctionnement de la fourniture et de la revente de chaleur en équilibre, le budget de la commune peut verser une subvention de fonctionnement au budget annexe pour couvrir les dépenses concernant les réparations d'entretien et le changement des compteurs des chaufferies bois pour certains devenus défectueux et d'autres ne fonctionnant plus.

Il est proposé à l'ensemble des conseillers municipaux de voter la subvention exceptionnelle pour 2022 d'un montant de **50 000.00 €** du budget principal au budget annexe Fourniture et revente chaleur et d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2022.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

1-2/ Vote des taux de fiscalité pour l'année 2022

A compter de 2020, l'article 16 de la loi de finances a prévu la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux affectés à l'habitation principale de manière échelonnée jusqu'à sa suppression définitive en 2023.

En 2022, en compensation de la perte de la taxe d'habitation, notre collectivité percevra principalement la part départementale de la taxe départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Un coefficient correcteur sera appliqué permettant une stabilisation du produit fiscal.

Afin de reconduire un taux sur les propriétés bâties pour l'année 2022 équivalent à l'année 2021 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 37,68 % correspondant à l'addition du taux 2021 de la commune, soit 17,58 % et du taux du département, soit 20,10 %.

Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, il est proposé le niveau voté en 2021, à savoir 34,22 %. Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au vote.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

BUDGET LOTISSEMENT LES ESCLOSETTES

➤ Vote du compte administratif 2021

Monsieur le 1^{er} Adjoint, Antonin HUG expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021.

Résultats 2021	Fonctionnement
Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €
Résultat de l'exercice N	0.00€
Résultat de l'exercice N-1	320 740.78 €
Résultat cumulé	320 740,78 €

Il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le vote du Compte Administratif pour le Budget Communal Les Esclosettes 2021.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Vote du compte de gestion 2021

Monsieur Le 1^{er} Adjoint, antonin HUG informe l'assemblée municipale que les exécutions des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 ont été réalisées par la Trésorerie de Mont-Louis et que les comptes de gestion établis par la Trésorerie de Prades sont conformes aux comptes administratifs lotissement communal Les Esclosettes.

Monsieur le 1^{er} Adjoint précise que le receveur a transmis ses comptes de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant la concordance de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes de gestion du Receveur, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Vote de l'affectation de résultat

Fonctionnement	
Résultat de clôture :	320 740,78 €

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de procéder aux reports sur l'exercice 2022 comme il suit :

320 740.78 € affecté au 002

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Vote du budget prévisionnel 2022

Fonctionnement	
Recettes	320 740,78 €
Dépenses	320 740,78 €

Après lecture du budget prévisionnel, il est proposé à l'Assemblée délibérante de voter le budget prévisionnel lotissement communal Les Esclosettes 2022. Le Budget Prévisionnel Lotissement communal Les Esclosettes 2022 est adopté à l'**UNANIMITE**.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

BUDGET CCAS

➤ Vote du compte administratif 2021

Monsieur le 1^{er} Adjoint, Antonin HUG expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget CCAS de l'exercice 2021.

Résultats 2021	Fonctionnement
Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €
Résultat de l'exercice N	0.00€
Résultat de l'exercice N-1	581.73 €
Résultat cumulé	581.73 €

Il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le vote du Compte Administratif pour le budget CCAS 2021.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

➤ [Vote du compte de gestion 2021](#)

Monsieur le 1^{er} Adjoint, Antonin HUG informe l'assemblée municipale que les exécutions des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 ont été réalisées par la Trésorerie de Mont-Louis et que les comptes de gestion établis par la Trésorerie de Prades sont conformes aux comptes administratifs du budget CCAS.

Monsieur le 1^{er} Adjoint précise que le receveur a transmis ses comptes de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant la concordance de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes de gestion du Receveur, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

➤ [Vote de l'affectation de résultat](#)

Fonctionnement
Résultat de clôture : 581.73 €

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de procéder aux reports sur l'exercice 2022 comme il suit :

581.73 € affecté au 002

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

➤ [Vote du budget prévisionnel 2022](#)

	BP CCAS 2022	
	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	3 581,73 €	3 000,00 €
Résultat reporté		581,73 €
Budget total :	3 581,73 €	3 581,73 €

Après lecture du budget prévisionnel, il est proposé à l'Assemblée délibérante de voter le budget prévisionnel CCAS 2022. Le Budget Prévisionnel CCAS 2022 est adopté à l'**UNANIMITE**.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

BUDGET FOURNITURE ET REVENTE DE CHALEUR

➤ Vote du compte administratif 2021

Monsieur le 1^{er} Adjoint Antonin HUG, expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget fourniture et revente de chaleur de l'exercice 2021.

Résultats 2021	Fonctionnement
Recettes	87 982.63 €
Dépenses	62 770.10 €
Résultat de l'exercice N	25 212.53 €
Résultat de l'exercice N-1	22 546.52 €
Résultat cumulé	47 759.05 €

Il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le vote du Compte Administratif pour le budget fourniture et revente de chaleur 2021.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Vote du compte de gestion 2021

Monsieur le 1^{er} Adjoint, Antonin HUG informe l'assemblée municipale que les exécutions des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 ont été réalisées par la Trésorerie de Mont-Louis et que les comptes de gestion établis par la Trésorerie de Prades sont conformes aux comptes administratifs du budget fourniture et revente de chaleur. Monsieur le 1^{er} Adjoint précise que le receveur a transmis ses comptes de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant la concordance de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes de gestion du Receveur, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Vote de l'affectation de résultat

Fonctionnement
Résultat de clôture : 47 759.05 €

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de procéder aux reports sur l'exercice 2022 comme il suit :

47 759.05 € affecté au 002

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

➤ [Vote du budget prévisionnel 2022](#)

	BP Fourniture et revente de chaleur 2022	
	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	133 759,05 €	133 759,05 €
Opérations réelles	95 000,00 €	86 000,00 €
Opérations d'ordre	38 759,05 €	0,00 €
<i>Résultat reporté</i>		47 759,05 €
Investissement	38 759,05 €	38 759,05 €
Opérations réelles	38 759,05 €	0,00 €
Opérations d'ordre	0,00 €	38 759,05 €

Après lecture du budget prévisionnel, il est proposé à l'Assemblée délibérante de voter le budget prévisionnel fourniture et revente de chaleur 2022. Le Budget Prévisionnel Fourniture et revente chaleur 2022 est adopté à l'UNANIMITÉ.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

➤ [Vote du compte administratif 2021](#)

Monsieur le 1^{er} Adjoint, Antonin HUG expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du Budget Eau et Assainissement de l'exercice 2021.

Résultats 2021	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	212 913.96 €	163 391.13 €	
Dépenses	54 228.33 €	250 625.50 €	
Résultat de l'exercice N	158 685.63 €	- 87 234.37 €	
Résultat de l'exercice N-1	152 708.41 €	- 70 835.62 €	
RAR Dépenses		- 35 424.00 €	
RAR Recettes		+ 97 344.00 €	
Résultat cumulé	311 394.04 €	- 96 149.99 €	+ 215 244.05 €

Il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le vote du Compte Administratif pour le Budget Eau et Assainissement 2021.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

➤ [Vote du compte de gestion 2021](#)

Monsieur le 1^{er} Adjoint, Antonin HUG informe l'assemblée municipale que les exécutions des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 ont été réalisées par la Trésorerie de Mont-Louis et que les comptes de gestion établis par la Trésorerie de Prades sont conformes aux comptes administratifs du Budget Eau et Assainissement 2021.

Monsieur le 1^{er} Adjoint précise que le receveur a transmis ses comptes de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant la concordance de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes de gestion du Receveur, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

➤ [Vote de l'affectation de résultat](#)

Fonctionnement	
Résultat de clôture :	
Excédent de fonctionnement	311 394.04 €
Déficit d'investissement	- 96 149.99 €

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de procéder aux reports sur l'exercice 2022 comme il suit :

215 244.05 € affecté au 002

96 149.99 € au 1068

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

➤ [Vote du budget prévisionnel 2022](#)

	BP Eau et Assainissement 2022	
	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	368 244.05 €	368 244.05 €
Opérations réelles	55 000.00 €	130 000,00 €
Opérations d'ordre	313 244.05 €	23 000,00 €
<i>Résultat reporté</i>		<i>215 244.05 €</i>
Investissement	549 099.04 €	549 099.04 €
Opérations réelles	332 605.05 €	42 361.00 €
Opérations d'ordre	23 000.00 €	409 394.04 €
RESTES A REALISER	35 424.00 €	97 344.00 €
Résultat reporté 001	158 069.99 €	

Après lecture du budget prévisionnel, il est proposé à l'Assemblée délibérante de voter le Budget prévisionnel Eau et Assainissement 2022. Le Budget Prévisionnel Eau et Assainissement 2022 est adopté à l'**UNANIMITE**.

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

BUDGET PRINCIPAL

➤ Vote du compte administratif 2021

Monsieur le 1^{er} Adjoint, Antonin HUG expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du Budget Principal de l'exercice 2021.

Résultats 2021	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	4 225 602.30 €	1 635 646.61 €	
Dépenses	3 528 706.38 €	970 762.44 €	
Résultat de l'exercice N	696 895.92 €	664 884.17 €	
Résultat de l'exercice N-1	1 392 048.09 €	-1 042 294.03 €	
RAR Dépenses		-160 023.50 €	
RAR Recettes		+45 903.00 €	
Résultat cumulé	2 088 944.01 €	491 530.36 €	1 597 413.65 €

Il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le vote du Compte Administratif pour le Budget Principal 2021.

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

➤ Vote du compte de gestion 2021

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe l'assemblée municipale que les exécutions des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 ont été réalisées par la Trésorerie de Mont-Louis et que les comptes de gestion établis par la Trésorerie de Prades sont conformes aux comptes administratifs du Budget Principal 2021.

Monsieur le 1^{er} Adjoint précise que le receveur a transmis ses comptes de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant la concordance de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes de gestion du Receveur, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur.

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

➤ Vote de l'affectation de résultat

Fonctionnement	
Résultat de clôture :	
Excédent de fonctionnement	2 088 944.01 €
Déficit d'investissement	- 491 530.36 €

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de procéder aux reports sur l'exercice 2022 comme il suit :

1 597 413.65 € affecté en section de fonctionnement au 002
491 530.36 € besoin de financement au compte 1068

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

➤ [Vote du Budget prévisionnel Principal 2022](#)

	BP Principal 2022	
	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	7 065 525.65 €	7 065 525.65 €
Opérations réelles	3 477 841.88 €	5 418 112.00 €
Opérations d'ordre	3 587 683.77 €	50 000.00 €
Résultat reporté		1 597 413.65 €
Investissement	3 772 375.10 €	3 772 375.10 €
Opérations réelles	3 184 941.74 €	817 566.33 €
Opérations d'ordre	50 000.00 €	2 908 905.77 €
RESTES A REALISER	160 023.50 €	45 903.00 €
Résultat reporté 001	377 409.86 €	

Après lecture du budget prévisionnel, il est proposé à l'Assemblée délibérante de voter le Budget prévisionnel principal 2022. Le Budget Principal 2022 est adopté à l'**UNANIMITE**.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

2-Intercommunalité

2-1/ Délibération portant approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la CDC Pyrénées Catalanes et la Commune de Bolquère- Travaux isolation d'une classe à l'école

Il est nécessaire de réaliser en 2022, dans une classe de l'école primaire du village des travaux d'isolation phoniques et thermiques.

Pour ce faire, la compétence optionnelle scolaire ayant été transférée à la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes, il convient de délibérer sur le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Bolquère et la CDC.

Les travaux représentent un montant de 1 823.11 € HT (2 187.73 € TTC). Cela représente du matériel, les travaux seront réalisés en régie par les employés de la Commune.

Le montant des matériaux seront financés dans un 1^{er} temps par la Commune et remboursés par la CDC via cette délégation de maîtrise d'ouvrage à des comptes d'imputation spécifiques et prévus au Budget Principal 2022 (4581 et 4582).

Mr le 1^{er} Adjoint, propose à l'assemblée de voter sur le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune et la CDC Pyrénées Catalanes et de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention relative à ce sujet. La proposition est adoptée à l'UNANIMITE.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

3- AFFAIRES GENERALES

3-1/ Délibération pour la désignation d'un correspondant défense

Le ministère de la Défense a décidé, par une circulaire du 26 octobre 2001, la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune.

Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le ministère de la Défense, les élus et les concitoyens.

Le correspondant défense a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la Défense.

Le correspondant défense remplit une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense.

Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Mr le Maire, Henri BAUDET demande à l'ensemble des conseillers municipaux si une personne souhaite faire acte de candidature.

Mme Valérie MALORT se propose pour remplir cette fonction.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE adopte cette proposition.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

3-2/ Délégation du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette Assemblée.

Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Après lecture du projet de délibération avec l'énumération des points concernés par cette délégation, il est demandé à l'ensemble du Conseil Municipal de procéder au vote.

Le conseil Municipal adopte à l'UNANIMITE cette proposition.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

3-3/ Désignation des membres de la Régie Municipale des Sports

Suite aux élections Municipales du 20 et 27 mars 2022, Monsieur le Maire Henri BAUDET propose de procéder à la nomination des membres du Conseil d'exploitation de la Régie Municipale des Sports, à savoir 8 (huit) conseillers municipaux et 2 (deux) membres extérieurs.

Pour mémoire restent en place, les Conseillers Municipaux suivants :

-Monsieur Henri BAUDET

- Madame Françoise MARTIN
- Monsieur Marcel BLANC
- Monsieur Marc BLANIC
- Monsieur Antonin HUG
- Madame Morgane LALOUETTE

Il convient donc de désigner 2 conseillers municipaux supplémentaires et de désigner 2 personnes extérieures. Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres en places s'ils souhaitent continuer à occuper ces fonctions. Mme Morgane LALOUETTE démissionne de cette fonction ; 3 membres doivent donc être désignés. Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée si des personnes souhaitent se porter candidats.

Sont candidats :

- Mme Valérie MALOT
- Mr Titouan HUIGE
- Mr Serge ROSSELL

Mr Le Maire propose les personnes suivantes en personnes extérieures :

- Madame Dominique ALVERNHE
- Monsieur Lorenzo ZENATTI

Le Conseil Municipal vote à l'**UNANIMITE** ces propositions et ces désignations de 8 membres du conseil municipal et 2 membres extérieurs.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

4-RESSOURCES HUMAINES

4-1/ Modification délibération n°108/2019 sur le RIFSEEP

En 2019, la délibération instaurant le RIFSEEP sur la collectivité a été votée en séance du Conseil Municipal en date du 30/10/2019.

Il convient suite à de nouvelles dispositions règlementaires d'intégrer des cadres d'emplois non prévus initialement.

Il convient de rajouter pour les agents concernés : les techniciens et les ATSEM

Il convient également de rajouter les agents contractuels visés par l'article L.332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique (Agents contractuels recrutés en contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans. Le contrat est renouvelable dans la limite maximale de 6 ans).

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de se prononcer.

Le conseil municipal adopte à l'**UNANIMITE** ces propositions.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Fin de la séance à 21H00